



Audit & Strategy

EO2

**Société anonyme au capital de 2.551.209 Euros
36 avenue Pierre Brossolette 92240 MALAKOFF
493 169 932 RCS NANTERRE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

EXERCICE CLOS LE 28 FEVRIER 2023

Aux actionnaires,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société EO2 relatifs à l'exercice de 12 mois clos le 28 février 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} mars 2022 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Les écarts d'acquisition, dont le montant net figurant au bilan au 28 février 2023 s'établit à 1.481 k€, ont fait l'objet de tests de dépréciation comme indiqué dans la note 3 de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 3 « Ecarts d'acquisition » de l'annexe des comptes consolidés donne une information appropriée.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ENTITE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDES

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Quincy-Voisis
Le 21 juillet 2023



Franck CHARTON
AUDIT & STRATEGY
FINANCE MANAGEMENT
Société de commissariat aux comptes

Comptes consolidés au 28/02/23



BILAN CONSOLIDE	3
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	4
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES.....	5
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	6
NOTES ANNEXES.....	7

BILAN CONSOLIDE

Données en K€	Notes	2023.02	2022.02
ACTIF			
Immobilisations incorporelles	4	1 488	909
<i>Dont écarts d'acquisition</i>	3	1 481	897
Immobilisations corporelles	5	15 603	15 763
Immobilisations financières	6	87	138
Titres mis en équivalence	7	119	82
Actif immobilisé		17 298	16 892
Stocks et encours	8	4 772	2 194
Clients et comptes rattachés	9	5 036	3 824
Autres créances et comptes de régularisation	9	5 228	2 110
<i>Dont impôts différés actif</i>	10	118	217
Valeurs mobilières de placement	11	6 492	
Disponibilités	11	8 204	13 095
Actif circulant		29 733	21 222
TOTAL ACTIF		47 030	38 114
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES			
Capital émis	12	2 551	2 551
Primes d'émission		7 154	7 154
Autres réserves		7 049	6 457
Titres en auto-contrôle		(671)	(61)
Résultat de l'exercice		4 567	623
Capitaux propres part du groupe		20 650	16 723
Interêts minoritaires	12	1 881	2 101
Provisions	13	1 177	618
Emprunts et dettes financières	14	12 003	12 567
Fournisseurs et comptes rattachés	15	6 848	4 379
Autres dettes et comptes de régularisation	15	4 471	1 727
<i>Dont impôts différés passif</i>		136	83
Dettes		23 322	18 673
TOTAL PASSIF		47 030	38 114

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Données en K€	Notes	2023.02	2022.02
CHIFFRE D'AFFAIRES	16	40 051	30 645
Autres produits d'exploitation	17	2 616	(1 806)
Produits d'exploitation		42 667	28 838
Achats et variations de stocks	18	(16 329)	(11 389)
Autres achats et charges externes	19	(11 212)	(10 226)
Impôts et taxes	20	(220)	(240)
Charges de personnel	21	(5 504)	(4 059)
Dotations aux amortissements et aux provisions	22	(2 990)	(2 182)
Charges d'exploitation		(36 254)	(28 097)
RESULTAT D'EXPLOITATION avant dotations et dépréciations des écarts d'acquisition		6 413	742
Dotations aux amts / Reprises des écarts d'acq.		(297)	8
RESULTAT D'EXPLOITATION après dotations et dépréciations des écarts d'acquisition		6 116	750
RESULTAT FINANCIER	23	(218)	(366)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	24	312	192
Impôt sur les résultats	25	(1 838)	(185)
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES		4 371	392
QPt dans les résultats sociétés mises en équivalence		74	24
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		4 445	416
Intérêts minoritaires		(122)	(207)
RESULTAT NET PART DU GROUPE		4 567	623
Résultat net de base par action (en euros)	26	1,87	0,26
Résultat net dilué par action (en euros)	26	1,87	0,26

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

Données en K€	Notes	2023.02	2022.02
Résultat net des sociétés intégrées		4 371	392
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
Amortissements et provisions		2 894	1 929
Variation des impôts différés	25	148	99
Plus ou moins values de cession			67
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie		(12)	(23)
Marge brute d'autofinancement		7 402	2 464
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	28	(1 877)	2 743
Flux net de trésorerie généré par l'activité		5 525	5 206
Flux de trésorerie liés aux opérations d'invest. :			
Acquisition d'immobilisations incorporelles	4		(13)
Acquisition d'immobilisations corporelles	5	(1 406)	(1 968)
Variation des immobilisations financières	6	50	(13)
Cession d'immobilisations			72
Incidence des variations de périmètre		(783)	
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(2 138)	(1 923)
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement :			
Part des minoritaires dans les augmentations de capital des filiales		20	
Encaissement de trésorerie sur opération de lease-back		870	
Encaissement / décaissement sur titres en auto-contrôle		(597)	(3)
Emissions d'emprunts bancaires	14	120	361
Remboursement des emprunts bancaires	14	(2 251)	(2 025)
Subvention reçue		111	106
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		(1 728)	(1 562)
Variations de trésorerie		1 660	1 722
Trésorerie d'ouverture	29	13 012	11 290
Trésorerie de clôture	29	14 672	13 012

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Données en K€	Nombre de titres	Capital	Primes	Réserves consolidées	Autocontrôle	Résultat	Capitaux propres Part du groupe	Intérêts minoritaires
CAPITAUX PROPRES au 28/02/21	2 551 209	2 551	7 154	6 228	(73)	277	16 137	2 425
Affect. du résultat antérieur en réserves				277		(277)		
Résultat de la période						623	623	(207)
Variations de capital								
Variation des titres en autocontrôle					11		11	
Boni/mali sur autocontrôle				(14)			(14)	
Variation des subventions d'investissement				(34)			(34)	(117)
Variation de périmètre								
CAPITAUX PROPRES au 28/02/22	2 551 209	2 551	7 154	6 457	(61)	623	16 723	2 101
Affect. du résultat antérieur en réserves				623		(623)		
Résultat de la période						4 567	4 567	(122)
Part des minoritaires dans les augm. de capital								20
Variation des titres en autocontrôle					(610)		(610)	
Boni / mali sur autocontrôle				9			9	
Variation des subv. d'investissement				(40)			(40)	(117)
CAPITAUX PROPRES au 28/02/23	2 551 209	2 551	7 154	7 049	(671)	4 567	20 650	1 881

NOTES ANNEXES

Note 1. PRESENTATION DU GROUPE, FAITS MARQUANTS ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION	8
Note 2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION	10
Note 3. ECARTS D'ACQUISITION	12
Note 4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	13
Note 5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14
Note 6. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	16
Note 7. TITRES MIS EN EQUIVALENCE.....	17
Note 8. STOCKS ET ENCOURS.....	17
Note 9. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES, AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION.....	19
Note 10. IMPOTS DIFFERES.....	20
Note 11. DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	21
Note 12. CAPITAUX PROPRES PART GROUPE ET INTERETS MINORITAIRES.....	21
Note 13. PROVISIONS	22
Note 14. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES.....	24
Note 15. FOURNISSEURS, AUTRES DETTES D'EXPLOITATION, COMPTES DE REGULARISATION.....	25
Note 16. CHIFFRE D'AFFAIRES.....	26
Note 17. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	26
Note 18. ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS.....	27
Note 19. AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES.....	27
Note 20. IMPOTS ET TAXES	27
Note 21. CHARGES DE PERSONNEL	28
Note 22. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS D'EXPLOITATION	28
Note 23. RESULTAT FINANCIER.....	29
Note 24. RESULTAT EXCEPTIONNEL	29
Note 25. IMPOT SUR LES RESULTATS.....	30
Note 26. RESULTAT DE BASE ET RESULTAT DILUE PAR ACTION	30
Note 27. INFORMATION SECTORIELLE.....	31
Note 28. VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT.....	32
Note 29. TRESORERIE DU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	32
Note 30. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	32
Note 31. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	33
Note 32. ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	33
Note 33. REMUNERATION DES DIRIGEANTS	34

Note 1. PRESENTATION DU GROUPE, FAITS MARQUANTS ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION

1. Présentation du groupe et principes généraux

Groupe industriel français, Le Groupe EO2 est un acteur du secteur des énergies renouvelables spécialisé dans la production de granulés bois. Il est une référence dans la fabrication et la commercialisation de granulés de bois (pellets), combustible écologique, économique et confortable, destiné à alimenter les chaudières des particuliers et des collectivités.

Les comptes consolidés d'EO2 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, selon les dispositions du règlement ANC n°2020-01 relatif aux comptes consolidés des entreprises industrielles et commerciales.

Les comptes consolidés comprennent ceux d'EO2 ainsi que ceux de ses sociétés affiliées. Cet ensemble forme Le Groupe. La liste des principales sociétés figure dans la note 2.2. Périmètre de consolidation.

2. Faits marquants de l'exercice

** Amélioration de la rentabilité des activités granulation bois dans le contexte spécifique d'envolée du prix de l'énergie*

Le Groupe reste cependant attentif aux évolutions du marché dans un contexte volatil et inflationniste qui peut rapidement faire varier les équilibres entre l'offre et la demande, ainsi que sur ses coûts de production.

** Poursuite de l'amélioration des activités d'installation et de maintenance de chaudières individuelles*

** Difficultés persistantes pour les activités de Weya liées à l'augmentation du prix de l'énergie et au contexte inflationniste pour des marchés ayant été signés avant la crise du Covid*

** Prise de participation en mars 2022 dans Le Pacte de Giens, détentrice indirectement par le biais de sa filiale SANPIMANUTEL d'un actif immobilier de 5 hectares situé en front de mer sur la presqu'île de Giens et d'une exploitation d'hébergement/restauration dans le cadre de sa stratégie de diversification stratégique et patrimoniale du Groupe EO2*

Le site est destiné à devenir une vitrine des activités « services énergétiques » à destination des décideurs publics, des clients et des salariés du Groupe EO2. Un espace de coworking et de formation aux services énergies renouvelables sera intégré au site, afin notamment de disposer d'un vivier de talents pour accompagner la croissance des activités commerciales.

Mise en place d'un plan de rachat d'action

Un plan de rachat d'actions a été mis en place à compter de mars 2022 en vue de les utiliser à hauteur de 50% pour des attributions d'actions gratuites et de 50% dans le cadre de réduction de capital.

A la clôture de l'exercice, 196 734 actions avaient été rachetées par la société pour une valeur de 1 221 K€.

Conformément aux finalités du plan, 98 367 actions ont été comptabilisées en valeurs mobilières de placement en vue de leur attribution gratuite et 98 367 actions ont été comptabilisées en diminution des capitaux propres consolidés (actions propres en voie d'annulation).

3. Bases de préparation

Les états financiers sont présentés en euros, sauf indication différente, et sont arrondis au millier le plus proche.

L'établissement des états financiers de la société oblige la Direction à réaliser des estimations et à émettre des hypothèses susceptibles d'avoir un impact sur les montants inscrits dans les comptes. Ces estimations concernent notamment les stocks, les actifs immobilisés, les provisions pour risques et charges et pour dépréciation et les actifs d'impôts différés. Ces estimations sont chiffrées en prenant en considération l'expérience passée, les éléments connus à la clôture des comptes ainsi que des hypothèses raisonnables d'évolution. Les résultats réalisés ultérieurement pourraient donc présenter des différences par rapport à ces estimations.

4. Date de clôture

La date de clôture des comptes individuels de l'entreprise consolidante est identique à celles des entreprises consolidées.

Les comptes retenus pour la consolidation sont les comptes annuels au 28/02/23.

Toutes les sociétés ont leur exercice social qui commence le 1^{er} mars et se clôture le 28 février à l'exception :

- des sociétés C3L, PACTE DE GIENS et SANPIMANUTEL : pour chacune, l'exercice social commence le 1^{er} janvier et se clôture au 31 décembre. Leur date de clôture (31/12/22) n'étant pas antérieure de plus de trois mois à la date de clôture de l'exercice de consolidation et en l'absence d'opération significative survenue entre les deux dates, il n'a pas été nécessaire d'établir des comptes intermédiaires pour ces sociétés.
- de la société EO2 BOURGOGNE FRANCHE-COMTE créée sur l'exercice : le premier exercice social de la société commence le jour de son immatriculation au registre du Commerce et des Sociétés, soit le 01/10/22, pour se terminer le 28/02/23.

L'exercice annuel clos le 28/02/23 a une durée de 12 mois.

5. Changement de référentiel, de règles et de méthodes comptables

Aucun changement de référentiel, de règles ou de méthodes comptables n'a eu lieu sur l'exercice.

Note 2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

1. Principes de consolidation

Les sociétés sur lesquelles EO2 exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le contrôle exclusif est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités. Les créances, dettes, produits et charges réciproques significatifs sont éliminés en totalité pour les entreprises intégrées globalement. La répartition des capitaux propres et du résultat des entreprises intégrées globalement est opérée sur la base du pourcentage d'intérêts de l'entreprise consolidante dans ces entreprises. La répartition des capitaux propres et du résultat des entreprises intégrées globalement est opérée sur la base du pourcentage d'intérêts de l'entreprise consolidante dans ces entreprises.

Les sociétés sur lesquelles EO2 exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en avoir le contrôle. La mise en équivalence consiste à :

- *Substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice déterminé d'après les règles de consolidation ;*
- *Reprendre au compte de résultat consolidé une quote-part de résultat net de l'entreprise mise en équivalence ;*
- *Éliminer les opérations internes.*

Toutes les sociétés du groupe sont intégrées globalement à l'exception des sociétés suivantes mises en équivalence :

- La société MMR, mise en équivalence depuis le 01/03/20
- Les sociétés LE PACTE DE GIENS et sa filiale SANPIMANUTEL qui entrent dans le périmètre de consolidation sur l'exercice.

2. Périmètre de consolidation

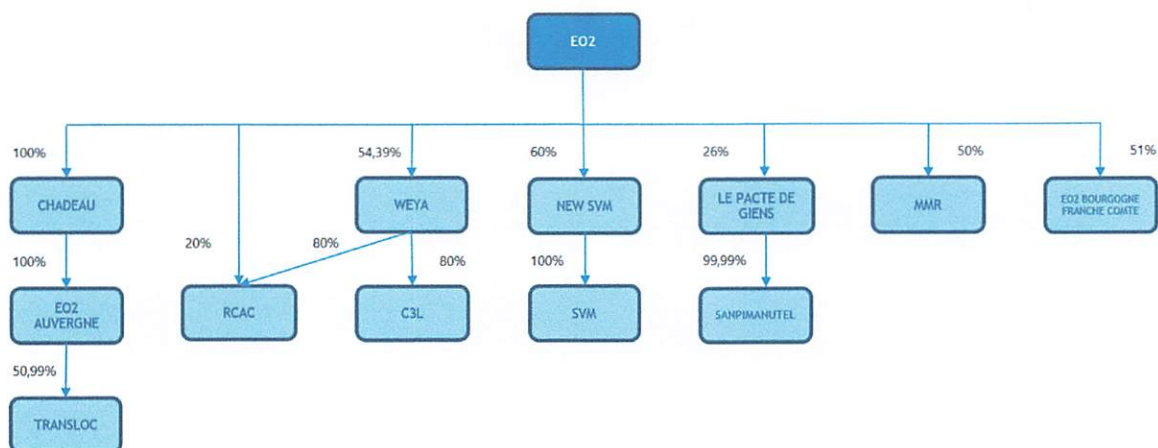
Raison sociale	% d'intérêt		% de contrôle		Adresse	Siren
	2023.02	2022.02	2023.02	2022.02		
EO2			Société mère		36 Avenue Pierre Brossolette 92240 MALAKOFF	493 169 932
EO2 AUVERGNE	100,00	100,00	100,00	100,00	ZAC du Chateau 63470 SAINT GERMAIN PRES HERMENT	500 300 306
M.M.R.	50,00	50,00			Route de la mer 14550 BLAINVILLE SUR ORNE	484 764 329
RESEAU DE CHALEUR D'ARDES SUR COUZE	63,51	63,51	100,00	100,00	714 Route d'Apchat 63420 ARDES	791 800 733
TRANSLOC SERVICES	50,99	50,99	50,99	50,99	ZAC du Chateau 63470 SAINT GERMAIN PRES HERMENT	438 812 323
WEYA	54,39	54,39	54,39	54,39	36 Avenue Pierre Brossolette 92240 MALAKOFF	511 315 046
C3L	43,51	43,51	80,00	80,00	Rue Colonel Rabier 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE	824 094 163
SAS DU CHATEAU	100,00	100,00	100,00	100,00	ZAC du Chateau 63470 SAINT GERMAIN PRES HERMENT	848 436 804
SERVICES VENTILATION MAINTENANCE - S V M	60,00	60,00	100,00	100,00	165 Rue de la belle étoile, Paris nord II, PARK bâtiment 4, 95700 ROISSY-EN-FRANCE	339 669 509
NEW SVM	60,00	60,00	60,00	60,00	36 Avenue Pierre Brossolette 92240 MALAKOFF	883 456 493
LE PACTE DE GIENS	26,00				72 Avenue Victor Hugo 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT	911 248 078
SANPIMANUTEL	26,00				364 Boulevard Alsace Lorraine 83400 HYERES	433 146 719
EO2 BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	51,00		51,00		ZA DES Melincols 39110 SALINS-LES-BAINS	920 136 611

3. Variations du périmètre de consolidation

Depuis mars 2022, EO2 exerce une influence notable (détention à hauteur de 26%) sur LE PACTE DE GIENS et sa filiale SANPIMANUTEL (exploitation d'un complexe hôtelier et de résidence hôtelière, de restaurants et de débit de boissons). Cette prise de participation dans Le Pacte de Giens s'inscrit dans une stratégie de diversification stratégique et patrimoniale du Groupe EO2.

EO2 a souscrit à hauteur de 51% à la création de la société EO2 BOURGOGNE FRANCHE-COMTE (création le 01/10/22). La société a pour but la création d'une unité de production de pellets dans le Jura.

4. Organigramme (sociétés du périmètre de consolidation)



Note 3. ECARTS D'ACQUISITION

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif dans le poste « Ecarts d'acquisition ». L'écart d'acquisition positif est amorti ou non selon sa durée d'utilisation.

Ainsi l'écart d'acquisition :

- *dont la durée d'utilisation est limitée est amorti linéairement sur cette durée ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans. En cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué.*
- *dont la durée d'utilisation est non limitée n'est pas amorti mais il fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice.*

Lorsque la valeur recouvrable actuelle de l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. Celle-ci est définitive : elle ne peut pas être reprise, même en cas de retour à une situation plus favorable.

Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits au passif au poste « Provisions pour risques et charges » et sont rapportés au résultat sur une durée qui reflète les hypothèses retenues et les conditions déterminées lors de l'acquisition (maximum 5 ans).

Les variations des écarts d'acquisition sur l'exercice sont les suivantes :

Données en K€	2023.02	2022.02	Variation par résultat	Variations de périmètre
Ecarts d'acquisition actif	1 959	1 075		884
Dépréciations des écarts d'acquisition	(178)	(178)		
Dépréciations des écarts d'acquisition	(300)		(300)	
Ecart d'acquisition actif nets	1 481	897	(300)	884
Ecart d'acquisition passif		3	(3)	

Aucun écart d'acquisition actif n'est amorti.

Le test de dépréciation de l'écart d'acquisition de 897 K€ lié à la société SVM a été réalisé sur la base d'un business plan établi par la société.

Une application de multiples d'EBE et de méthode d'actualisation avec des taux différents ne mettent pas en avant de pertes de valeur de la société.

La prise de participation dans LE PACTE DE GIENS (et donc indirectement dans SANPIMANUTEL) a généré un écart d'acquisition actif de 884 K€.

L'investissement dans la société SANPIMANUTEL a notamment été motivé par une perspective de forte plus-value. Néanmoins, la prise en compte de la fiscalité latente sur cette plus-value minore la valeur vénale du sous-groupe. Une dépréciation de l'écart d'acquisition a donc été constatée dans les comptes, à hauteur de 300 K€.

La partie résiduelle de l'écart d'acquisition global (584 K€) correspond à 26% de l'évaluation qui a été faite du fonds de commerce de SANPIMANUTEL.

Note 4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées en application des règles issues du plan comptable général (CRC 99-03) et mises à jour par les règlements CRC 2002-10, CRC 2002-07 et CRC 2004-06 sur les actifs et leur dépréciation.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires, hors frais d'acquisition et d'emprunt, déduction faite des rabais, remises ou ristournes obtenus) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité (logiciels informatiques : de 1 à 3 ans, brevets : 7 ans)

Les actifs immobilisés sont soumis à des tests de dépréciation si des indices de perte de valeur tangibles existent en cours d'exercice ou à la clôture. Une provision pour dépréciation est constatée dans le cas où leur valeur d'utilité pour le Groupe devient inférieure à leur valeur comptable.

Les variations des immobilisations incorporelles sur l'exercice sont les suivantes :

Données en K€	2023.02	2022.02	Augmentation	Diminution	Variations de périmètre	Autres variations
Concessions, brevets et droits similaires	130	130				
Ecart d'acquisition	1 959	1 075			884	
Immobilisations incorporelles brutes	2 089	1 205			884	
Amorts concessions, brevets & droits sim.	(122)	(118)	(5)			
Amortissements des écarts d'acquisition	(178)	(178)				
Amorts / immos incorporelles	(122)	(118)	(5)			
Dépréciations des écarts d'acquisition	(300)		(300)			
Dépréciations / immobilisations incorporelles	(300)		(300)			
Concessions, brevets et droits similaires	7	12				
Ecart d'acquisition	1 481	897				
Immobilisations incorporelles nettes	1 488	909				

Note 5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

- immobilisations décomposables : Le Groupe n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,

- immobilisations non décomposables : les durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés ont été maintenues.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- *Agencements et aménagements des terrains : 6 à 10 ans*
- *Constructions : 20 à 50 ans*
- *Agencement des constructions : 12 ans*
- *Matériel et outillage industriels : 5 ans*
- *Installations techniques : 15 à 20 ans*
- *Agencements, aménagements, installations : 6 à 10 ans*
- *Matériel de transport : 4 ans*
- *Matériel de bureau, informatique et mobilier : 3 à 10 ans*
- *Mobilier de bureau : 5 à 10 ans*
- *Biens mis en concession : durée de la concession pour chaque contrat*

Les actifs immobilisés sont soumis à des tests de dépréciation si des indices de perte de valeur tangibles existent en cours d'exercice ou à la clôture. Une provision pour dépréciation est constatée dans le cas où leur valeur d'utilité pour Le Groupe devient inférieure à leur valeur comptable.

Comptabilisation des contrats de crédit-bail et assimilés

Les contrats crédit-bail et assimilés dont le montant est jugé significatif sont retraités selon les modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine. Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux précités. Par opposition à ces contrats, les contrats de location simple sont constatés au compte de résultat sous forme de loyers.

Données en K€	2023.02	2022.02	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Variations de périmètre	Autres variations
Terrains	291	291				
Aménagements de terrains	214	214				
Terrains en crédit-bail	364	364				
Constructions	1 229	1 041	188			
Constructions sur sol d'autrui	896	896				
Constructions en crédit-bail	2 536	2 536				
Matériel & outillage	5 934	7 214	426	(836)		(870)
Matériel & outillage en crédit-bail	6 641	5 760	11			870
Autres immobilisations corporelles	2 105	2 128	22	(45)		
Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	9 178	8 311	759			109
Immobilisations corporelles en cours	901	133	768			
Immobilisations corporelles brutes	30 289	28 888	2 173	(881)		109
Amort. sur agencements et aménags de terrains	(35)	(13)	(21)			
Amortissements des constructions	(486)	(420)	(66)			
Amort. des constructions sur sol d'autrui	(151)	(90)	(61)			
Amortissements des constructions en crédit-bail	(1 212)	(1 127)	(85)			
Amortissements du matériel & outillage	(3 620)	(3 902)	(582)	836		29
Amort. du matériel & outillage en crédit-bail	(5 175)	(4 471)	(675)			(29)
Amortissements des autres immobilisations corp.	(1 164)	(1 070)	(139)	45		
Amort. des autres immos corp. en crédit-bail	(2 844)	(2 030)	(705)			(109)
Amort. / immobilisations corporelles	(14 686)	(13 124)	(2 333)	880		(109)
Terrains	291	291				
Aménagements de terrains	179	200				
Terrains en crédit-bail	364	364				
Constructions	743	621				
Constructions sur sol d'autrui	745	805				
Constructions en crédit-bail	1 324	1 409				
Matériel & outillage	2 315	3 312				
Matériel & outillage en crédit-bail	1 466	1 290				
Autres immobilisations corporelles	941	1 058				
Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	6 334	6 280				
Immobilisations corporelles en cours	901	133				
Immobilisations corporelles nettes	15 603	15 763				

Les autres immobilisations corporelles en crédit-bail correspondent, à hauteur de 6 410 K€ en valeur brute (4 914 K€ en valeur nette comptable), à un réseau de chauffage urbain ayant fait l'objet d'une convention de délégation de service public signée le 17/12/15 pour une durée de 24 ans, entre la municipalité de COSNE COURS SUR LOIRE et le groupement d'entreprise WEYA-VEOLIA. L'ensemble des installations est opérationnel depuis le 01/06/18.

Note 6. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Elles comprennent principalement des cautionnements et autres créances, ainsi que des titres de participations non consolidées. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1. Variations des immobilisations financières

Les variations des immobilisations financières sur l'exercice sont les suivantes :

Données en K€	2023.02	2022.02	Augmentation	Diminution	Variations de périmètre	Autres variations
Titres de participation	16	16				
Autres immobilisations financières	71	121	8	(58)		
Immobilisations financières brutes	87	138	8	(58)		
Dépréciations / immobilisations financières						
Titres de participation	16	16				
Autres immobilisations financières	71	121				
Immobilisations financières nettes	87	138				

Les autres immobilisations financières ont une échéance à plus d'un an.

2. Titres de participations non consolidées

Les titres de participations non consolidées correspondent :

- A une prise de participation à hauteur de 10% dans la société GREENTA en 2021 pour 6 K€. L'objet de cette société est la réalisation de missions de conseils en optimisation du processus de fourniture et de consommation d'énergie calorifique ainsi que des travaux d'installation, de maintenance des installations de production de de distribution d'énergie.
- A la souscription à la création de la société LEV en 01/22 pour 10,2 K€ : EO2 détient directement 9,8 % de la société LEV au 28/02/23 dont l'objet est l'activité du bureau d'études spécialisé notamment dans les domaines d'activité suivants : toute opération relative à la production énergétique et notamment à partir d'énergie dite

nouvelle, verte ou encore renouvelable, toute opération relative aux réseaux de chaleur, toute opération mobilisant tous équipements et appareils thermiques, frigorifiques, mécaniques ou électriques, et plus généralement toute opération dans le champ du développement durable largement entendu.

Note 7. TITRES MIS EN EQUIVALENCE

Les valeurs comptables des titres mis en équivalence sont revues à chaque clôture en fonction des perspectives d'activité et de rentabilité attendue afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur.

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable des titres mis en équivalence excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en charges dans le compte de résultat.

Le poste Titres mis en équivalence correspond à la société MMR détenue à hauteur de 50% par EO2. Les comptes sociaux de MMR font apparaître des capitaux propres s'élevant à 257 K€ incluant un résultat net annuel de 29 K€, pour un chiffre d'affaires de 2 532 K€.

La quote-part de capitaux propres dans LE PACTE DE GIENS est SANPIMANUTEL étant négative (à hauteur de -64 K€), les titres mis en équivalence ont été ramenés à 0 et une provision pour risque a été comptabilisée.

Les titres mis en équivalence ne sont pas dépréciés.

Note 8. STOCKS ET ENCOURS

Les stocks de matières premières sont évalués selon la méthode du premier entré - premier sorti :

- pour la sciure et les déchets de bois, compte tenu de la rotation rapide des stocks, au prix du dernier mois,

- pour le bois, les achats de consommables et d'emballages, au dernier prix connu.

Le Groupe n'a pas identifié de composant significatif (supérieur à 15 % du prix de revient de l'immobilisation) sur ces installations et outillages. Par conséquent, les pièces détachées, d'usures et de rechange sont constatées en charge lors de leur utilisation et en stock lorsqu'elles sont détenues en attente d'installation. De par la nature de l'activité et des cadences de production, ces pièces sont destinées à être utilisées et assimilées à des consommables. Les stocks de pièces détachées sont valorisés selon la méthode du premier entré - premier sorti, au dernier prix d'achat connu.

Les stocks de marchandises sont également valorisés selon la méthode du premier entré - premier sorti au dernier prix d'achat connu.

Les granulés produits par le Groupe sont valorisés selon la méthode du premier entré - premier sorti, c'est-à-dire au coût de production des derniers mois d'activité.

Les travaux en cours pour l'activité d'installation de réseaux de chaleur sont valorisés selon la méthode dite à « l'avancement » et font l'objet d'une comptabilisation en factures à établir ou en produits constatés d'avance. Une provision pour risques et charges est constatée, le cas échéant, pour tenir compte des pertes probables à terminaison

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks sont, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

Données en K€	2023.02	2022.02
Stocks M, fournitures et aut. Approvisionnements	2 292	1 980
Produits intermédiaires finis	2 422	249
Stocks de marchandises	114	13
Stocks et en-cours bruts	4 828	2 242
Dépréciations / Stocks M, fournitures et aut. Approv.	(55)	(48)
Dépréciations / stocks et en-cours	(55)	(48)
Stocks M, fournitures et aut. Approvisionnements	2 237	1 932
Produits intermédiaires finis	2 422	249
Stocks de marchandises	114	13
Stocks et en-cours nets	4 772	2 194

Note 9. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES, AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1. Analyse des créances

Données en K€	2023.02	2022.02
Clients et comptes rattachés	5 205	4 043
Créances sur personnel & org. Sociaux	19	9
Créances fiscales	1 214	1 050
Impôts différés actif	118	217
Autres créances	3 299	322
Frais d'émission d'emprunts	99	129
Charges constatées d'avance	542	493
Créances brutes	10 497	6 262
Dépréciation / clients et comptes rattachés	(169)	(219)
Dépréciation / autres créances	(64)	(110)
Dépréciations / Créances	(233)	(329)
Clients et comptes rattachés nets	5 036	3 824
Créances sur personnel & org. Sociaux	19	9
Créances fiscales	1 214	1 050
Impôts différés actif	118	217
Autres créances	3 235	213
Frais d'émission d'emprunts	99	129
Charges constatées d'avance	542	493
Autres créances et comptes de régularisation nets	5 228	2 110
Créances de l'actif circulant nettes	10 264	5 934

Les autres créances comprennent la créance détenue sur LE PACTE DE GIENS à hauteur de 2 726 K€.

2. Etat des échéances des créances

Toutes les créances de l'actif circulant ont une échéance à moins d'un an à l'exception de la créance détenue sur LE PACTE DE GIENS pour 2 726 K€ dont l'échéance est à plus d'un an.

Note 10. IMPOTS DIFFERES

Le Groupe constate les impôts différés selon la méthode du report variable sur les différences entre valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs du bilan. Les impôts différés, comptabilisés aux taux d'impôts applicables à la date d'arrêté des comptes, sont ajustés pour tenir compte de l'incidence des changements de la législation fiscale et des taux d'imposition en vigueur.

Les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporaires.

Les impôts différés sont inscrits à l'actif ou au passif en position nette par entité fiscale.

Les sociétés EO2, CHADEAU et EO2 Auvergne forment un groupe d'intégration fiscale.

Les bases d'impôts différés et les impôts différés associés sont les suivants :

Bases des sociétés intégrées	2023.02		2022.02		Variation de l'impôt différé
	BASES D'IMPOT	IMPOT	BASES D'IMPOT	IMPOT	
Provisions de départ à la retraite	141	35	176	44	(9)
Autres provisions non déductibles	137	34	182	46	(11)
Déficits fiscaux			1 038	259	(259)
Plus values internes sur cession internes d'immobilisatio	222	56	237	59	(4)
Autres bases d'actif d'impôt	(23)	(6)	21	5	(11)
Frais d'établissement					
Totaux / Impôts différés actif	477	119	1 654	413	(294)
Crédit-bail	546	137	1 118	280	(143)
Totaux / Impôts différés passif	546	137	1 118	280	(143)
IMPOTS DIFFERES NETS	(69)	(17)	536	134	(151)
ACTIFS D'IMPOTS DIFFERES		118		217	
PASSIFS D'IMPOTS DIFFERES		136		83	

Les impôts différés calculés au 28/02/23 ont été déterminés en tenant compte des règles fiscales et taux d'impôts en vigueur au 28/02/23 et qui seront applicables lorsque la différence temporaire se résorbera.

Les impôts différés non activés au titre des déficits fiscaux s'élèvent à 731 K€ correspondant à 2 925 K€ de déficits reportables (556 K€ au 28/02/22 correspondant à 2 224 K€ de déficits reportables).

Note 11. DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Le poste « Disponibilités » est constitué des montants détenus en caisse et des avoirs en banque.

Le poste « Valeurs mobilières de placement » est constitué de comptes à terme.

Données en K€	2023.02	2022.02
Valeurs mobilières de placement	6 492	
Disponibilités	8 204	13 095
Disponibilités et valeurs mobilières de placement brutes	14 696	13 095
Dépréciation sur valeurs mobilières de placement		
Valeurs mobilières de placement	6 492	
Disponibilités	8 204	13 095
Disponibilités et valeurs mobilières de placement nettes	14 696	13 095

Conformément aux finalités du plan de rachat d'actions mis en place à compter de mars 2022, 98 367 actions ont été comptabilisées en valeurs mobilières de placement en vue de leur attribution gratuite pour 611 K€.

Note 12. CAPITAUX PROPRES PART GROUPE ET INTERETS MINORITAIRES

Les actions de la société mère qui sont détenues par la société mère et comptabilisées en immobilisations financières dans les comptes sociaux sont comptabilisées dans les comptes consolidés en réduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les variations de juste valeur au cours de la période de détention ne sont pas comptabilisées. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement en capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

Les subventions d'investissement sont présentées en capitaux propres. Elles sont comptabilisées en résultat consolidé au même rythme que les amortissements pour dépréciation des immobilisations qu'elles permettent de financer.

1. Capital social

Le capital social de EO2 s'élève à 2 551 209 € réparti en 2 551 209 actions d'une valeur nominale de 1 €. Il n'y a pas eu d'évolution sur l'exercice.

Données en K€	2023.02	2022.02
Nombre de titres	2 551 209	2 551 209
Valeur nominale (en euros)	1,00	1,00
CAPITAL SOCIAL (en euros)	2 551 209	2 551 209
Nombre d'actions en possession de l'entreprise	108 960	13 206
Nombre d'actions en circulation	2 442 249	2 538 003

2. Intérêts minoritaires

Données en K€	2023.02	2022.02
Réserves attribuées aux minoritaires	2 003	2 308
Résultat des minoritaires	(122)	(207)
Intérêts minoritaires	1 881	2 101

Note 13. PROVISIONS

Des provisions sont comptabilisées dès lors que Le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers à la clôture résultant d'évènements passés et qu'il est probable qu'il devrait faire face à une sortie de ressources au profit d'un tiers sans contrepartie attendue. Ce poste comprend principalement les provisions pour litiges et contentieux en cours établies sur la base de l'estimation du risque encouru.

Provision pour gros entretiens et grandes révisions :

Le groupe comptabilise une provision pour gros entretiens et grandes révisions correspondant aux sous-consommations des dépenses d'entretien budgétées d'une installation en concession. Cette provision est comptabilisée parallèlement à la facturation annuelle sur la durée des contrats d'une redevance forfaitaire d'entretien. Dans le cas de surconsommation, la provision est reprise. Si les dépenses de gros entretien et de renouvellement budgétées sur la durée de la concession deviennent supérieures aux redevances à percevoir à cet effet, une provision complémentaire pour perte à terminaison est constatée.

Provisions pour indemnités de départ en retraite :

Le Groupe a adopté la méthode 1 de la recommandation ANC n°2013-02 pour l'évaluation et la comptabilisation de ses engagements de retraite et avantages similaires. Les engagements résultant des conventions collectives applicables aux sociétés du Groupe sont calculés salarié par salarié, en prenant en compte les probabilités d'espérance de vie et de présence dans l'entreprise à la date prévue de départ en retraite et au prorata de l'ancienneté acquise rapportée à l'ancienneté future à l'âge de la retraite.

Les indemnités de départ à la retraite de la société sont calculées sur la base d'une actualisation des droits qui seront acquis par les salariés au moment de leur départ en retraite.

- *Le départ intervient à l'initiative du salarié.*
- *L'âge de départ à la retraite est de 62 ans.*
- *Le coefficient de mortalité est issu de la table réglementaire TH 00-02.*
- *Le taux de turn-over retenu est de 2%.*
- *Le taux de revalorisation des salaires retenu est de 1%.*
- *Le taux d'actualisation retenu pour le calcul des engagements sociaux est de 3,5% inflation comprise.*

L'évolution des provisions sur l'exercice est la suivante :

Données en K€	2023.02	2022.02	Dotations / Augmentation	Reprise / Diminution	Variations de périmètre	Autres variations
Provisions pour litiges	75	30	65	(20)		
Autres provisions pour risques	521	371	121	(34)		64
Provisions pour pensions et retraites	141	176	1	(37)		
Autres provisions pour charges	440	39	406	(5)		
Sous-total prov. pour risques et charges	1 177	615	594	(95)		64
Ecart d'acquisition passif (note 4)		3		(3)		
Provisions	1 177	618	594	(98)		64

La société EO2 avait accordé une caution dans le cadre d'un emprunt bancaire (co-financé par les banques CIC et BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST) souscrit par la SCI TERRE PLEIN DE BLAINVILLE alors qu'elle était associée de cette SCI. EO2 a, par la suite, cédé sa participation dans cette SCI. Suite à la mise en redressement judiciaire de la SCI TERRE PLEIN DE BLAINVILLE, le CIC a demandé, au cours de l'exercice précédent, la substitution en tant que caution au paiement des échéances de l'emprunt. Le 15/03/22, EO2 a été condamnée à verser à la BANQUE POPULAIRE la somme de 86 K€, également au motif de sa caution vis à vis de la SCI TERRE PLEIN DE BLAINVILLE. Ces demandes de caution sont contestées par la société EO2 dans la mesure où le protocole de cession des titres de la SCI TERRE PLEIN DE BLAINVILLE par lequel EO2 a cédé sa participation dans la SCI portait l'engagement de l'acquéreur d'obtenir la main levée de la caution d'EO2. Par précaution, des provisions pour risques ont été constituées au cours des exercices précédents, pour 97 K€ correspondant à la demande du CIC et pour 91 K€ correspondant à la condamnation en faveur de la BANQUE POPULAIRE.

Une procédure de licenciement économique a été engagée à l'encontre du directeur opérationnel de WEYA. Celui-ci contestant le caractère économique de son licenciement, une provision pour risque de litige prud'homal est comptabilisée dans les comptes pour un montant de 83 K€.

La quote-part de capitaux propres dans LE PACTE DE GIENS est SANPIMANUTEL étant négative (à hauteur de -64 K€), les titres mis en équivalence ont été ramenés à 0 et une provision pour risques a été comptabilisée pour 64 K€.

Le conseil d'administration du 18/08/22 a voté la mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions portant sur 317 652 actions.

Elles seront définitivement acquises aux bénéficiaires le 18/08/23. Les bénéficiaires de l'attribution s'engagent à conserver les actions qui leur sont attribuées définitivement à l'expiration de la période d'acquisition applicable, pendant une période de conservation d'un an à compter de la date d'acquisition.

L'acquisition définitive des actions sera réalisée par voie utilisation des actions rachetées dans le cadre du plan de rachat d'actions en cours ou par émission d'actions nouvelles.

A la date d'arrêté des comptes, les hypothèses retenues pour la remise de ces actions sont les suivantes :

- Les actions rachetées et auto détenues au 28/02/23 affectées à cette finalité, soit 98 367 actions, seront utilisées pour cette attribution.
- Le solde de 219 285 actions fera l'objet d'une émission d'actions nouvelles.

Ainsi, seul le coût des actions rachetées affectées à cette finalité, soit 611 K€, a servi de base à la constatation d'une provision pour risques et charges calculée au prorata temporis de la période d'acquisition. Au 28/02/23, cette provision s'élève à 331 k€.

Note 14. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

1. Analyse des emprunts et dettes financières

Données en K€	2023.02	2022.02	Emission / Augmentation	Remb. / Diminution	Variations de périmètre
Emprunts auprès des établissements de crédit	6 665	8 096	120	(1 551)	
Dettes financières de crédit-bail	5 260	4 323	1 637	(700)	
Intérêts courus sur emprunts	54	66	54	(66)	
Concours bancaires courants	24	83		(59)	
Emprunts et dettes financières	12 003	12 567	1 811	(2 375)	

La société CHADEAU a financé 46,65% des titres EO2 AUVERGNE par un emprunt de 7 000 K€ auprès du groupement bancaire composé de la Caisse d'épargne d'Auvergne et du Limousin et la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Centre France.

Ce financement bancaire et les financements accordés à sa filiale EO2 AUVERGNE de 2 500 K€ et 3 000 K€ sont soumis à divers engagements spécifiques notamment en termes de souscription d'endettement ou d'octroi de garanties, de réalisation d'investissements ou de croissances externes, de distribution de dividendes, de plafonnement de certaines redevances ainsi qu'en matière de respect de ratios financiers avec clause de remboursement anticipé en cas de défaut.

Les ratios de levier (Dettes financières Nettes / EBITDA consolidé) et de couverture du service de la dette (Service de la dette consolidée / EBITDA consolidé), tels que définis dans le contrat passé avec les établissements financiers, doivent être respectivement

inférieurs à 3 pour le premier et à 1 pour le second. Le calcul du ratio est effectué sur la base des comptes consolidés de la société SAS DU CHADEAU établis selon les normes comptables françaises, en intégrant certains ajustements de calculs contractuels. Au 28/02/23, ces ratios étaient respectés.

2. Echancier des dettes financières

Données en K€		Montant	moins d'un an	Plus d'un an Moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts auprès des ets de crédit	à plus d'un an à l'origine	6 665	1 598	4 707	360
	à un an maximum à l'origine	24	24		
Dettes financières de crédit-bail		5 260	759	2 023	2 478
Intérêts courus sur emprunts		54	54		
2023.02		12 003	2 435	6 731	2 837
2022.02		12 567	2 197	7 301	3 069

Note 15. FOURNISSEURS, AUTRES DETTES D'EXPLOITATION, COMPTES DE REGULARISATION

1. Analyse des dettes d'exploitation

Données en K€	2023.02	2022.02
Fournisseurs et comptes rattachés	6 848	4 379
Dettes sociales	1 631	571
Dettes fiscales	2 210	684
Impôts différés passif	136	83
Autres dettes	277	96
Comptes courants divers	115	111
Produits constatés d'avance	102	182
Autres dettes et comptes de régularisation	4 471	1 727
Dettes d'exploitation	11 319	6 106

Les dettes sociales comprennent :

- une charge à payer de 192K€ au titre de la quote-part acquise de contribution patronale spécifique sur l'attribution d'actions gratuites (comptabilisation sur l'exercice). Elle représente les contributions patronales spécifiques sur cette attribution acquise à la date de clôture.
- une provision pour prime brut de 500 K€ correspondant à l'intéressement des dirigeants au résultat courant consolidé. Une estimation à hauteur de 600 K€ a

été réalisée à la clôture soit une provision de 500 K€ en complément des 100 K€ d'acomptes déjà versés.

2. Echancier des dettes d'exploitation et comptes de régularisation
Toutes les dettes d'exploitation ont une échéance à moins d'un an.

Note 16. CHIFFRE D'AFFAIRES

Données en K€	2023.02	2022.02
Ventes de marchandises	913	357
Production vendue de biens	32 038	23 698
Prestations de services	6 785	6 525
Produits des activités annexes	145	104
Rabais, remises et ristournes accordés	(5)	(50)
Chiffre d'affaires réalisé en France	39 877	30 634
Ventes de marchandises	5	10
Production vendue de biens	169	1
Chiffre d'affaires réalisé à l'export	175	11

Note 17. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Données en K€	2023.02	2022.02
Production stockée	2 173	(2 170)
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	6	6
Tranfert de charges d'exploitation	209	193
Autres produits	5	7
Reprises de provisions et d'amortissements	223	157
Reprises de provisions d'exploitation	59	68
Reprises de provisions / actif circulant	127	38
Autres produits d'exploitation	2 616	(1 806)

Note 18. ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS

Données en K€	2023.02	2022.02
Achats de marchandises	(780)	(269)
Variation stocks de marchandises	101	(25)
Achat matières premières, fournitures & autres approv.	(15 962)	(11 237)
Var. stocks mp, fournit. & autres appro.	312	142
Achats et variations de stocks	(16 329)	(11 389)

Note 19. AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Données en K€	2023.02	2022.02
Achats non stockés de matières et fournitures	(2 932)	(2 646)
Achats d'études et prestations de services	(2 486)	(2 145)
Sous-traitance	(307)	(70)
Locations	(499)	(630)
Entretien	(967)	(775)
Primes d'assurances	(568)	(486)
Personnel détaché et intérimaire	(234)	(281)
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(756)	(735)
Publicité, publications, relations publiques	(62)	(90)
Transport	(1 269)	(1 268)
Déplacements, missions et réceptions	(176)	(185)
Frais postaux et frais de télécommunications	(54)	(48)
Frais bancaires	(64)	(56)
Autres charges externes	(838)	(811)
Autres achats et charges externes	(11 212)	(10 226)

Note 20. IMPOTS ET TAXES

Données en K€	2023.02	2022.02
Impôts et taxes sur rémunérations	(57)	(47)
Autres impôts et taxes	(162)	(193)
Impôts et taxes	(220)	(240)

Note 21. CHARGES DE PERSONNEL

1. Charges de personnel

Données en K€	2023.02	2022.02
Rémunérations du personnel	(3 590)	(2 810)
Charges de sécurité sociales et de prévoyance	(1 700)	(1 221)
Participation des salariés		2
Autres charges de personnel	(214)	(30)
Charges de personnel	(5 504)	(4 059)

2. Effectif moyen

En nombre de personnes	2023.02	2022.02
Cadres	18	18
Agents de maîtrise et techniciens	16	16
Employés et ouvriers	43	43
TOTAUX	77	77

Note 22. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS D'EXPLOITATION

Données en K€	2023.02	2022.02
Dotations aux amortissements sur immobilisations	(2 311)	(2 059)
Dot. aux provisions d'exploitation	(592)	(16)
Dot/Prov. engagements de retraite	(1)	(67)
Dotations pour dépr. des actifs circulants	(85)	(40)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(2 990)	(2 182)

Note 23. RESULTAT FINANCIER

Données en K€	2023.02	2022.02
Dividendes des autres participations	2	
Autres produits financiers	76	32
Produits financiers	78	32
Charges d'intérêts	(141)	(157)
Charges d'intérêts liées au crédit-bail	(147)	(144)
Autres charges financières	(8)	(7)
Dotations aux provisions à caractère financier		(90)
Charges financières	(296)	(398)
RESULTAT FINANCIER	(218)	(366)

Note 24. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale du Groupe.

Données en K€	2023.02	2022.02
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	25	30
Produits de cession d'immobilisations		72
Subv. invest. virées au résultat de l'exercice	268	256
Autres produits exceptionnels	(0)	14
Reprises de provisions à caractère exceptionnel	46	
Produits exceptionnels	339	372
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	(27)	(10)
Charges excep. sur exercices antérieurs		
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	(1)	(139)
Autres charges exceptionnelles		(6)
Dotations aux amts et provisions à caractère exceptionnel		(25)
Charges exceptionnelles	(28)	(180)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	312	192

Note 25. IMPOT SUR LES RESULTATS

Les sociétés EO2, CHADEAU et EO2 Auvergne forment un groupe d'intégration fiscale.

1. Ventilation de l'impôt sur les résultats

Données en K€	2023.02	2022.02
Impôts différés	(148)	(99)
Impôt sur les bénéfices	(1 690)	(85)
Impôts sur les résultats	(1 838)	(185)

2. Preuve de l'impôt

Données en K€	2023.02		2022.02	
	en valeur	en %	en valeur	en %
Résultat net des sociétés intégrées	4 371		392	
Dotations aux amts / Reprises des écarts d'acq.	(297)		8	
Impôt sur les résultats	(1 838)	28,25%	(185)	14,09%
Résultat net avant impôt et impact des écarts d'acquisition	6 506	100,00%	568	100,00%
Impôt théorique au taux en vigueur	(1 627)	25,00%	(151)	26,50%
Impôts liés aux différences permanentes	(8)	0,13%	(7)	1,18%
Incidence des pertes non activées	(102)	1,57%	(138)	24,35%
Imputation des pertes antérieures	1	-0,02%	133	-23,38%
Effet des différentiels de taux d'impôt	(28)	0,43%	1	-0,18%
Activation d'impôts différés précédemment non activés et désactivation	(74)	1,14%	(23)	4,01%
IMPOT ET TAUX REEL DE L'IMPOT (+)Produit, (-)Charge	(1 838)	28,25%	(185)	32,48%

Note 26. RESULTAT DE BASE ET RESULTAT DILUE PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe retraité par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, majoré de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

En l'absence d'instruments dilutifs, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

RESULTATS PAR ACTION	2023.02	2022.02
<i>Numérateur (en euros)</i>		
Résultat net part du Groupe	4 567 438	622 942
<i>Dénominateur (en nombre d'actions)</i>		
Nombre moyen d'actions de base	2 442 249	2 368 463
Nombre d'actions potentielles dilutives		
Nombre moyen d'actions dilué	2 442 249	2 368 463
RESULTAT PAR ACTION (en euros)	1,87	0,26
RESULTAT DILUE PAR ACTION (en euros)	1,87	0,26

Note 27. INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe a identifié deux principaux secteurs d'activité :

- *la fabrication, l'achat et la vente de combustibles à base de bois,*
- *la réalisation de services énergétiques (financement, installation de chaudières, livraison de combustibles et maintenance).*

Les activités accessoires du groupe sont incluses dans l'activité principale de fabrication, d'achat et de vente de combustibles à base de bois.

Le chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation et les actifs immobilisés se ventilent par activités de la manière suivante :

Données en K€	Granulés de bois (combustibles de bois)		Services énergétiques	
	2023.02	2022.02	2023.02	2022.02
Chiffre d'affaires	31 782	23 150	8 269	7 495
Résultat d'exploitation	6 434	995	(21)	(254)
Actifs immobilisés	9 734	8 877	7 564	8 015

Note 28. VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

VARIATIONS NETTES (données en K€)	2023.02	2022.02
Variation des stocks	(2 579)	2 052
Variation des avances et acptes versés sur commandes	1	19
Variation des clients	(1 212)	(160)
Variation des créances fiscales et sociales	(175)	190
Variation des autres créances d'exploitation	(3 024)	(104)
Variation des charges constatées d'avance	(49)	(46)
Variation des avances et acptes reçus sur commandes	173	49
Variation des fournisseurs	2 470	676
Variation des dettes fiscales et sociales	2 586	25
Variation des autres dettes d'exploitation	12	(50)
Variation des produits constatés d'avance	(79)	93
TOTAUX	(1 877)	2 743

Note 29. TRESORERIE DU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

La trésorerie du tableau des flux de trésorerie est constituée des disponibilités desquelles il faut déduire les concours bancaires courants qui figurent au passif du bilan.

Données en K€	2023.02	2022.02
Trésorerie active	14 696	13 095
Concours bancaires (trésorerie passive)	(24)	(83)
Trésorerie nette	14 672	13 012

Note 30. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Dans le cadre de la restructuration capitalistique de LEV dont EO2 détient 9,8 % au 28/02/23 :

- Cession par EO2 à la société LEV de l'activité bureau d'étude pour un montant de 70 K€, activité créée et en développement progressif depuis 2 ans.
- Participation à deux augmentations de capital par incorporation de créances en compte courant : 70 K€ et 65 K€
- Apport des titres de la société GREENTA afin que cette dernière devienne filiale à 100% de la société LEV.

A l'issue de ces opérations, EO2 détiendra 33% de la société LEV et LEV détiendra 100% de la société GREENTA.

Note 31. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant total des honoraires figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 57 K€ (56 K€ en charges de l'exercice précédent) dont 53 K€ au titre du contrôle légal des comptes.

Note 32. ENGAGEMENTS HORS BILAN

WEYA s'est engagée, dans le cadre de la délégation de service public conclue le 17/12/2015 pour une durée de 24 ans entre la ville de COSNE SUR LOIRE et le groupement d'entreprise WEYA-VEOLIA, à rester l'actionnaire ou l'associé majoritaire de la société C3L pendant la durée de la délégation de service public.

OSEO et EO2 se sont portés caution solidaire des prêts accordés par la Société générale et le Crédit agricole à RCAC. Le solde restant dû à la clôture par RCAC est de 61 K€.

EO2 est caution, à hauteur de 156 K€, du prêt accordé à LE PACTE DE GIENS pour 3 500 K€.

Dans le cadre du contrat de crédit-bail signé avec la BPI le 15/03/2017 et de la délégation de service, la société C3L s'est engagée :

- à ne pas contracter d'emprunt à moyen ou long terme en dehors d'apports en comptes courants et à ne pas souscrire d'engagement hors bilan ;
- à assurer les installations et l'activité, et à déléguer au profit du crédit bailleur les indemnités liées à ces contrats ;
- à nantir le contrat de crédit-bail en faveur du crédit bailleur ;
- à effectuer des cessions DAILLY au profit des crédits bailleurs sur les créances de redevances liées aux contrats d'abonnements, de constructions WEYA, d'exploitations WEYA/VEOLIA EAU et de toutes sommes liées à la DSP.

Une garantie à première demande, délivrée par un organisme agréé par le comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement mentionné à l'article L.612-1 du code monétaire et financier est fournie par le concessionnaire.

Depuis la réception des travaux cette garantie s'élève à 5% du montant du chiffre d'affaires prévisionnel annuel toutes taxes comprises du concessionnaire.

Le financement bancaire de la société CHADEAU d'un montant initial de 7 000 K€ (voir note 14.1) et les financements accordés à sa filiale EO2 AUVERGNE de 2 500 K€ et 3 000 K€ sont soumis à divers engagements spécifiques notamment en terme de souscription d'endettement ou d'octroi de garanties, de réalisation d'investissements ou de croissances externes, de distribution de dividendes, de plafonnement de certaines

redevances ainsi qu'en matière de respect de ratios financiers avec clause de remboursement anticipé en cas de défaut.

Au 28/02/23, la société EO2 AUVERGNE a pris en charge un montant global de 644 k€ au titre de prestations facturées par EO2 et HITZA HITZ, soit un montant supérieur au plafond de 500 k€ prévu dans ledit contrat. Conformément à l'article 15.1.3., le non-respect de cet engagement constitue un cas d'exigibilité anticipé. Une demande de waiver établie le 02/05/2023 afin de déroger à l'article 14.18. "commissions de gestion" au titre de l'exercice clos le 28/02/23 et demandant un plafond de commissions de 650K€ a été acceptée par un accord unanime des banques. Les dettes bancaires n'ont pas été reclassées à moins d'un an.

La société CHADEAU a souscrit deux contrats d'assurance homme clé à hauteur de 4 000 K€.

Les titres de la société EO2 AUVERGNE sont nantis pour 7 744 K€.

Caution reçue de l'état français, souscription PGE : 288 K€

Caution reçue de sous-traitant privé : 52 K€

Cession de créances Dailly Hospices civils : 553 K€

Note 33. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Rémunération annuelle des deux dirigeants : 348 K€ (brut) dont 100 K€ d'avance sur rémunération variable.

Engagements pris en cas de rupture de contrat : indemnité d'un montant forfaitaire égal à 24 mois de rémunération brute (part fixe et variable), sauf en cas de faute grave ou de faute lourde.